

SERVICE / DIVISION	Service des affaires juridiques / Secrétariat de la gouvernance	No SD SD-2023-4239						
OBJET	Recommander au conseil d'adopter le mandat révisé du Comité de toponymie de la Ville de Laval							
No dossier(s) interne(s) : SG-3020-01 No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 00-Tous les districts Date CE souhaitée : 2023-08-30 Date CM souhaitée : 2023-09-12								
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S) <table border="0" data-bbox="73 650 1552 720"> <tr> <td><u>Date</u></td> <td><u>No résolution</u></td> <td><u>Objet</u></td> </tr> <tr> <td>2018-05-01</td> <td>CM-20180501-319</td> <td>ADOPTION - POLITIQUE DE DÉNOMINATION TOPONYMIQUE DE LAVAL</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick Langlois APPUYÉ PAR : Aglaia Revelakis</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'adopter la Politique de dénomination toponymique de Laval;</p> <p>de constituer le Comité de toponymie de la Ville de Laval et d'approuver le mandat dudit Comité joint au présent sommaire décisionnel préparé par le Service de l'urbanisme le 20 avril 2018.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2018-2032)</p>			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2018-05-01	CM-20180501-319	ADOPTION - POLITIQUE DE DÉNOMINATION TOPONYMIQUE DE LAVAL
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>						
2018-05-01	CM-20180501-319	ADOPTION - POLITIQUE DE DÉNOMINATION TOPONYMIQUE DE LAVAL						
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS <p>ATTENDU QUE, par sa résolution CM-20180501-319, le conseil municipal adoptait la Politique de dénomination toponymique de Laval et constituait, par le fait même, le Comité de toponymie de la Ville de Laval et adoptait son mandat;</p> <p>ATTENDU QUE la Politique-cadre révisée en matière de gouvernance prévoit que le Secrétariat de la gouvernance procède périodiquement à une révision des mandats de toutes les instances internes de la Ville. Les révisions visent à faire des ajustements et des modifications qui notamment clarifient des dispositions, améliorent le fonctionnement, reflètent de nouvelles responsabilités, en plus de tenir compte des résultats des évaluations de la performance de l'instance ainsi que des commentaires de leurs membres;</p> <p>ATTENDU QUE les modifications proposées sont surtout des ajustements de forme qui visent à assurer la cohérence interne et à mettre à jour certaines dispositions standard applicables à toutes les instances internes. Certaines dispositions sont retirées parce qu'elles sont inutiles, alors que d'autres visent à refléter les pratiques actuelles ou à les alléger, en plus de tenir compte des résultats des évaluations de la performance de l'instance ainsi que des commentaires de leurs membres. Il n'est proposé aucune modification de fond quant aux rôles et responsabilités, à la composition ainsi qu'au fonctionnement du comité qui demeurent inchangés;</p> <p>ATTENDU QUE le Secrétariat de la gouvernance recommande d'adopter le mandat révisé, joint au présent sommaire décisionnel, qui remplace le mandat de ce comité.</p>								
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS								
ASPECTS FINANCIERS NE S'APPLIQUE PAS								
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS								
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS								
CADRE NORMATIF NE S'APPLIQUE PAS								

SERVICE / DIVISION	Service des affaires juridiques / Secrétariat de la gouvernance	No SD SD-2023-4239
REMARQUE(S)		
<p>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</p> <p>ATTENDU QUE, par sa résolution CM-20180501-319, le conseil municipal adoptait la Politique de dénomination toponymique de Laval et constituait, par le fait même, le Comité de toponymie de la Ville de Laval et adoptait son mandat;</p> <p>ATTENDU QUE la Politique-cadre révisée en matière de gouvernance prévoit que le Secrétariat de la gouvernance procède périodiquement à une révision des mandats de toutes les instances internes de la Ville. Les révisions visent à faire des ajustements et des modifications qui notamment clarifient des dispositions, améliorent le fonctionnement, reflètent de nouvelles responsabilités, en plus de tenir compte des résultats des évaluations de la performance de l'instance ainsi que des commentaires de leurs membres;</p> <p>ATTENDU QUE les modifications proposées sont surtout des ajustements de forme qui visent à assurer la cohérence interne, et à mettre à jour certaines dispositions standard applicables à toutes les instances internes. Certaines dispositions sont retirées parce qu'elles sont inutiles, alors que d'autres visent à refléter les pratiques actuelles ou à les alléger, en plus de tenir compte des résultats des évaluations de la performance de l'instance ainsi que des commentaires de leurs membres. Il n'est proposé aucune modification de fond quant aux rôles et responsabilités, à la composition ainsi qu'au fonctionnement du comité qui demeurent inchangés;</p> <p>ATTENDU QUE le Secrétariat de la gouvernance recommande d'adopter le mandat révisé, joint au présent sommaire décisionnel, qui remplace le mandat de ce comité approuvé par la résolution CM-20180501-319;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, IL EST</p> <p>RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :</p> <p>de recommander au conseil d'adopter le mandat révisé du Comité de toponymie de la Ville de Laval joint au sommaire décisionnel.</p>		